



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E153126

VALABLE JUSQU'AU 15/02/2027

ÉDITÉ LE 30/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2008

Forme juridique : EIRL

DEPUIS LE 10/05/2016

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AGEN 504269788RM47

Siret : 504 269 788 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7165611

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 3798729704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 3798729704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : GEORGES STEPHANE

76 ROUTE DE CALIGNAC  
47600 FIEUX

Téléphone : 06 09 39 61 38

Fax :

Portable : 06 09 39 61 38

Site Internet :

E-mail : georges.stephane47@gmail.com

Responsabilité légale :

GEORGES STEPHANE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique   | 30/11/2022           |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>               | 19/11/2024           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE | 30/11/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Chaudière bois              | 01/01/2021         |
| o Poêle ou insert bois        | 01/01/2021         |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1